

# Journée de l'autisme: rassemblement de parents devant le ministère de la Santé

2 avril 2015

Éducation



Quelques dizaines de parents d'enfants autistes se sont rassemblées jeudi à la mi-journée DEVANT le ministère de la Santé, pour défendre le droit à la scolarisation de leurs enfants et le développement de méthodes innovantes de prise en charge.

« Nous sommes ici pour défendre les méthodes éducatives et comportementales innovantes, qui donnent de bons résultats, la scolarisation en milieu ordinaire et le respect des choix parentaux de prise en charge », a expliqué à l'AFP M'Hammed Sajidi, président de l'association Vaincre l'autisme, organisatrice du sit-in en cette journée mondiale de sensibilisation à l'autisme.

Vaincre l'autisme, comme d'autres associations de parents, s'inquiète notamment d'un amendement socialiste au projet de loi santé, portant sur la mise en place d'un « dispositif permanent d'orientation » au sein des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), à partir des « besoins » de la personne et des « ressources mobilisables ».

Les parents craignent que ce texte donne « les pleins pouvoirs » aux MDPH, qui pourraient décider « unilatéralement » d'envoyer les enfants dans des établissements en Belgique, faute de places en FRANCE, dans des hôpitaux de jour ou même des hôpitaux psychiatriques.

Les membres de Vaincre l'autisme sont par ailleurs opposés au 3e plan autisme, lancé en 2013, qui selon eux « veut renforcer l'existant au lieu d'innover ».

« Nous avons l'impression que nos enfants sont oubliés de tous », a confié Adair Lamprea, au côté des autres parents sous une pluie fine. Marie-Agnès Mihigozita était venue avec son fils de 4 ans, JOUANT sagement avec un petit train sur un tapis de jeux avec un éducateur.

« Diagnostiqué très tôt, mon fils a été orienté par un hôpital parisien vers une petite structure innovante, qui lui a appris à parler et communiquer », a-t-elle expliqué. Mais « d'autres familles n'ont pas cette chance et doivent rester longtemps sur liste d'attente avant d'avoir une place ».

Dans un communiqué, la ministre de la Santé, Marisol Touraine et la secrétaire d'Etat en charge du handicap, Ségolène Neuville, ont affirmé leur « engagement pour améliorer l'accompagnement des personnes autistes ».

Un bilan d'étape du 3e plan autisme (2013-2017) sera effectué lors d'un Comité national autisme le 16 avril, et des mesures seront annoncées pour « garantir la qualité du parcours des personnes autistes », ont ajouté les deux ministres.

Le gouvernement avait affirmé sa volonté de développer le dépistage précoce et les approches comportementales en annonçant ce plan, doté de 205 millions d'euros. Mais lors d'un premier bilan en février 2014, des familles avaient dénoncé une absence de changements concrets sur le terrain.

Une pétition « pour le libre choix et le soutien promis aux méthodes innovantes », soutenue par l'association Autisme Espoir Vers l'École (AEVE), revendiquait jeudi près de 5.000 signatures.

Alors que le conseil de l'Europe a dénoncé en février un « manque d'accompagnement adapté des personnes autistes » en FRANCE, d'autres familles menacent de se tourner vers les tribunaux.

Leur conseil, Me Sophie Janois, a envoyé des « recours préalables » au ministère de la Santé, demandant réparation. Ces dix familles, qui selon la procédure saisiront la justice ADMINISTRATIVE en l'absence de réponse au bout de deux mois, évaluent leurs préjudices « entre 100.000 et 200.000 euros » chacune.

Un nouveau-né sur 150 serait atteint d'autisme ou autre trouble envahissant du développement. Selon les associations, 600.000 personnes seraient concernées en France.

Tous droits de reproduction et de représentation réservés. ©2014 Agence France-Presse

Toutes les informations reproduites dans cette rubrique (dépêches, photos, logos AFP) sont protégées par des droits de propriété intellectuelle détenus par l'AFP. Par conséquent, aucune de ces informations ne peut être reproduite, modifiée, rediffusée, traduite, exploitée commercialement ou réutilisée de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable écrit de l'AFP. L'AFP ne pourra être tenue pour responsable des délais, erreurs, omissions qui ne peuvent être exclus, ni des conséquences des actions ou transactions effectuées sur la base de ces informations.